



## Agrocarburants : production du parc

Pression Énergie

Mise à jour de l'article le 27 février 2019

Mise à jour de la donnée le 25 octobre 2018

On distingue trois générations d'agrocarburants ou biocarburants, selon l'origine de la biomasse utilisée et les procédés de transformation associés.

Aujourd'hui, la première génération de biocarburants est la seule à avoir atteint le stade industriel, elle est produite à partir de la biomasse de certaines productions agricoles alimentaires (céréales, betteraves, soja, tournesol..etc).

La production de biocarburants de deuxième génération, qui est une ressource dite "lignocellulosique", est issue de la valorisation de déchets agricoles (constituants végétaux non alimentaires) ; la technique pourrait atteindre le stade industriel en 2020 (une fois les contraintes technologiques et économiques levées).

La troisième génération, s'intéressant à la valorisation de la biomasse d'algues cultivées, est encore à l'état expérimental. La production d'agrocarburants de première génération est ici estimée à l'échelle des Hauts-de-France.

La tendance est à la hausse de la production d'agrocarburants (éthanol et diester) entre 2007 et 2017 sur la région des Hauts-de-France avec quelques disparités d'une année à l'autre. Celle-ci passe de 1087 GWh en 2007 à 2756 en 2017 (la part d'éthanol étant supérieure à celle du diester, hormis en 2012). La production d'agrocarburants représente quant à elle une part importante de la production d'énergies renouvelables de l'ex-Picardie, celle-ci passe de 789 à 2023 GWh sur cette même période. Pour l'ex-Nord-Pas de Calais l'évolution est similaire et va de 298 à 733 GWh.

fiche Agrocarburants : production du parc

**Poids (36,49 ko), Format (VND.MS-EXCEL)**

[Télécharger](#)

### Production de l'indicateur

- Échelle disponible : Communale
- Unité : GWh

- Type d'indicateur : Descriptif
- Méthode de récolte de la donnée : Calcul
- Fiabilité : C1
- Disponibilité : N+2
- Fréquence de mise à jour : Tous les 2 ans

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)